

**aunege**

Association des Universités  
pour l'Enseignement Numérique  
en Economie et Gestion

# Appel à projets 2010

Date de publication:

15 octobre 2010

## CONTENU

Présentation d'AUNEGE .....	p 2
Objet de l'appel à projets 2010 .....	p 3
Calendrier de l'appel à projets .....	p 3
Qu'est-ce qu'une micro-ressource, une macro-ressource AUNEGE ? .....	p 3
Que signifie mutualiser? .....	p 3
Caractéristiques principales d'une micro-ressource/macro-ressource .....	p 4
A qui s'adresse l'appel d'offres ?.....	p 4
L'établissement porteur du projet .....	p 5
Accompagnement technique du projet .....	p 5
Les projets attendus d'AUNEGE .....	p 5
Le public cible .....	p 6
Les priorités thématiques de l'appel d'offres .....	p 6
Conditions de financement par AUNEGE .....	p 7
Les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets .....	p 8
Procédure de sélection des projets déposés .....	p 9
Acceptation du projet .....	p 9
Liste des documents annexes .....	p 11
Éléments constitutifs du dossier de candidature .....	p 11
Acte de candidature .....	p 12

## **APPEL A PROJET 2010 pour la création de micro- et macro-ressources pédagogiques numériques dans le domaine de l'économie et de la gestion.**

### **Présentation d'AUNEGE**

A l'instigation de la sous-direction TICE de la Direction de la Technologie du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le développement de l'enseignement numérique s'est structuré en France par le biais des Universités Numériques Thématiques (UNT).

AUNEGE (**A**ssociation des **U**niversités pour l'**E**nseignement **N**umérique en **E**conomie et **G**estion) est l'une des sept UNT et regroupe aujourd'hui une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche soit environ 95 000 étudiants en Economie – Gestion.

AUNEGE est portée par l'Université Paris-Dauphine qui reçoit, gère et délègue les financements, en particulier ceux du Ministère de tutelle.

AUNEGE s'est donnée pour ambition :

- d'apporter une meilleure visibilité à l'offre de formation numérique en économie-gestion des établissements adhérents,
- de mutualiser et de diffuser les pratiques et les ressources pédagogiques existantes et de développer des structures d'appui et de promotion de l'enseignement en ligne,
- de devenir le site de référence académique dans l'enseignement numérique en économie-gestion en France.

AUNEGE organise et cofinance la production de ressources pédagogiques numériques nouvelles à destination des étudiants en formation initiale (prioritairement en Licence et Master) en complément des enseignements en face à face, en présentiel enrichi et entièrement en ligne, et à destination des doctorants, enseignants et chercheurs. Ces ressources peuvent être également utilisées par les apprenants en formation continue (selon les modalités prévues par la charte d'utilisation des ressources d'AUNEGE) ou bien en autoformation.

Le catalogue AUNEGE comporte aujourd'hui une centaine de ressources pédagogiques produites par les établissements adhérents, mutualisées et labellisées/labellissables AUNEGE.

La liste des ressources AUNEGE actuellement disponibles est consultable sur le portail web [www.aunege.org](http://www.aunege.org) avec notamment 56 ressources de type « cours complet » (représentant chacun entre 30 et 80 heures apprenant). Ces cours couvrent aujourd'hui davantage le champ de la Gestion que celui de l'Economie et se répartissent équitablement entre Licence et Master. 40 des 53 ressources sont déjà labellisées ou en cours de labellisation sur la base d'un jeu de 53 critères répartis en 6 dimensions « qualité » et 4 dimensions « mutualisation ».

## **Objet du présent appel à projets**

Le présent appel à projet vise un triple objectif :

- compléter et enrichir l'offre de ressources mutualisées existantes labellisées AUNEGE par un ensemble de **micro-ressources en français, anglais ou en version bilingue français-anglais** apportées ou produites par des établissements d'enseignement supérieur français (volet 1),
- valoriser, moderniser et publier des **macro-ressources pédagogiques numériques déjà existantes** dans les établissements d'enseignement supérieur et **développer des macro-ressources nouvelles** en vue d'une mutualisation et labellisation AUNEGE (volets 2 a et b),
- donner une visibilité internationale en développant l'offre de **ressources existantes AUNEGE en anglais** (volet 3).

## **Calendrier de l'appel à projets 2010**

Ouverture de l'appel à projets : 15 octobre 2010

Clôture de l'appel à projets et dépôt des projets : 4 janvier 2011

Expertise, sélection et validation des projets déposés : mi-janvier 2011

Publication des résultats : fin janvier 2011

Période de référence de production des ressources : 14 février 2011 au 15 décembre 2011

## **Qu'est-ce qu'une micro-ressource, une macro-ressource AUNEGE ?**

Une micro-ressource est un produit pédagogique numérique granularisé de taille variable permettant aux enseignants de l'utiliser de manière autonome pour compléter ou enrichir leur(s) enseignement(s), d'améliorer la pratique des étudiants et de les sensibiliser sur la complexité et les enjeux du monde économique. La granularité est un concept qui recouvre des qualités de taille, de cohérence interne et des caractéristiques fonctionnelles.

Une micro-ressource peut comporter plusieurs grains pédagogiques (par ex. illustrations ou simulations 3D, vidéos, étude de cas, collection de TD ou d'exercices, remise à niveau, etc..). La taille d'une micro-ressource dans cet appel à projets peut varier de 2 à 8 heures travail étudiant.

Une macro-ressource est un ensemble cohérent de grains pédagogiques qui ont l'intérêt d'être facilement extractibles, que l'on peut assembler ou désassembler à souhait et insérer dans des contextes pédagogiques différents et variés.

## **Que signifie mutualiser ?**

De manière générale, un auteur utilise la ressource créée par lui-même. Une ressource éligible au présent appel d'offres sera mutualisée au sein des établissements membres d'AUNEGE. La ressource pourra être mobilisée par tout étudiant ou enseignant qui le souhaiterait (« l'utilisateur »). Ce qui signifie que :

- La ressource doit être réutilisable et ré-appropriable dans des conditions que l'auteur et le producteur devront préciser dans le formulaire de réponse à l'appel à projets :

- Un guide d'utilisation (kit pédagogique) précise les usages de son produit que l'auteur juge possibles, convenables, voire optimaux dans une démarche de formation. Ce guide d'utilisation est accessible uniquement aux membres d'AUNEGE.
- Certains compléments à la ressource tels que corrigés d'exercices pourront être mis à disposition exclusive des membres d'AUNEGE.
- Les fichiers d'exploitation et les fichiers sources (type fla, XML,...) de la ressource doivent être fournis.
- La ressource est évidemment librement utilisable par son auteur qui a fourni l'œuvre et conçu le produit et par le producteur (ou les producteurs) qui l'a (l'ont) cofinancée et qui a (ont) conduit son développement. La ressource sera intégralement et librement accessible, consultable et disponible pour les étudiants en formation initiale et continue. Toutefois, la consultation et la réappropriation par l'utilisateur sont soumises au respect des Droits de la Propriété Intellectuelle en vigueur. Tout usage dans le cadre de formations donnant lieu à perception de droits spéciaux (formation continue, formation à distance pour des publics particuliers) pourra faire l'objet de reversement à AUNEGE.
- Mutualiser, c'est pouvoir utiliser les ressources créées par d'autres, mais c'est aussi participer à l'effort commun en les mettant ressources propres à disposition du collectif AUNEGE.
- Dans le cadre du présent appel à projets, les projets retenus seront cofinancés par l'UNT AUNEGE et par l'établissement porteur du projet qui jouera le rôle du producteur.

### **Caractéristiques principales d'une micro-ressource/macro-ressource dans cet appel d'offre**

- **La taille** : elle se mesure soit en heures travail étudiant, soit en heures équivalent enseignement présentiel. La micro-ressource demandera entre 2 et 8 heures de travail étudiant. La macro-ressource représente un volume de 12 heures à 30 heures équivalent enseignement présentiel (soit environ 25 à 60 heures de travail étudiant). Mais quelque soit la taille, la micro-ressource/macro-ressource doit être accompagnée d'un descriptif détaillé sous forme de kit pédagogique (ou guide d'usage) facilitant sa mutualisation et permettant à l'enseignant de savoir dans quelles situations d'apprentissage ou démarches de formation il peut l'utiliser et quelle est « la valeur ajoutée pédagogique » en termes d'acquisition de compétences.
- **Le niveau** : tous les niveaux de l'enseignement supérieur post-bac, donc L et M et accessoirement D.
- **La discipline** : toutes celles qui relèvent de formations en économie et gestion, y compris les disciplines-outils qui sont mobilisées dans ces études : mathématiques, statistiques, informatique, langue de spécialité, histoire, etc..
- **Les aspects techniques** : la réutilisation de la micro-ressource/macro-ressource doit être possible par n'importe quel utilisateur d'un établissement d'enseignement supérieur membre d'AUNEGE dans son contexte d'apprentissage (intégration dans une plateforme, un environnement numérique de travail, adaptation à la charge graphique). L'utilisation d'une chaîne éditoriale est très fortement conseillée (cf. charte technique AUNEGE sur le portail).
- **L'usage pédagogique** : cette ressource pourra être utilisée en :
  - formation en face à face (présentiel),
  - formation hybride (mixte),
  - formation totalement en ligne.

### **A qui s'adresse l'appel d'offres ?**

Cet appel à projet s'adresse aux enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et aux laboratoires de recherche travaillant dans un des champs disciplinaires de l'économie ou de la gestion. Les projets

seront déposés via l'établissement porteur et producteur de la (des) ressource(s). Il s'agit obligatoirement d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche publique. Il est en charge de gérer le budget alloué au projet.

### **L'établissement porteur du projet**

L'établissement porteur du projet ainsi que les partenaires du projet ne sont pas nécessairement adhérents à AUNEGE au moment du dépôt de dossier. En revanche, seuls les adhérents d'AUNEGE peuvent prétendre à un financement. Un établissement porteur non adhérent, dont le projet reçoit un avis favorable, doit alors déposer une demande d'adhésion. Le financement du projet validé lui sera accordé lorsque cette demande d'adhésion aura été validée par le Conseil d'Administration d'AUNEGE. Pour toute question relative aux conditions d'adhésion et à la procédure à suivre pour adhérer à AUNEGE, merci de contacter Danièle Coulaud : [Daniele.Coulaud@dauphine.fr](mailto:Daniele.Coulaud@dauphine.fr)

### **Accompagnement technique du projet**

Le porteur du projet doit avoir clairement identifié la cellule de production technique et de médiatisation de la ressource. Il s'agit la plupart du temps du service TICE de l'établissement porteur et qui est capable de mobiliser différentes compétences : conception pédagogique, scénarisation, développement avec des outils dédiés type Chaînes éditoriales, création graphique-audiovisuelle, indexation, plateforme LCMS, mise en réseau.

La cellule de production technique et de médiatisation peut être librement choisie par l'établissement porteur du projet. Un service TICE des établissements membres d'AUNEGE peut, en fonction des besoins exprimés, apporter son soutien à l'établissement porteur du projet.

L'établissement est le producteur qui apportera à la fois ses compétences de donneur d'ordre et assembleur de toutes ces compétences et de responsable du financement. Ces attributions peuvent être déléguées en interne à une structure TICE.

Le projet finalisé doit être déposé avec l'accord du Président ou du Directeur de l'établissement porteur, du Directeur de la cellule technique de production et de médiatisation et celui des auteurs impliqués.

### **Les projets attendus d'AUNEGE**

- a) **VOLET 1** - Micro-ressources (en français, en anglais ou bilingue français-anglais) – environ 2-8 heures travail étudiant

Micro-ressources

- Etudes de cas comprenant dossier, données, questions, références,
- Tutoriels, logiciels de simulation, modèles d'exploration, d'optimisation, de résolution de problèmes,
- Collections de TD,
- Séquences vidéos « Témoignages », « Portraits et reportages »,

- Cartes d'apprentissage interactives riches
- Série d'exercices avec corrigés.

Seront éligibles les micro-ressources nouvelles traitant d'un sujet nouveau par rapport aux ressources identifiées d'AUNEGE ou bien venant compléter ou prolonger une ressource existante, à la seule condition qu'elle apporte une réelle plus value.

Pour favoriser une lisibilité internationale, les micro-ressources peuvent être produites en français, en anglais ou en version bilingue français-anglais.

Les micro-ressources utilisables au niveau Licence seront privilégiées.

## **b) VOLET 2**

**Volet 2.a : Valorisation, modernisation et publication de ressources numériques existantes en vue de compléter l'offre actuelle pour le cursus Licence**

**Volet 2.b : Développement de ressources nouvelles à destination de ces mêmes publics.**

Seront éligibles les projets favorisant au maximum la mutualisation de ressources dans une logique de valorisation et de large diffusion. Une priorité sera accordée aux ressources extractibles, pouvant être assemblées ou désassemblées en grains pédagogiques structurés et comprenant cours, exercices d'application, quizz, évaluation... à destination des étudiants de niveau Licence (ou équivalent Tronc Commun dans les Grandes Ecoles).

## **c) VOLET 3 - Traduction en anglais de ressources pédagogiques existantes AUNEGE**

Seront éligibles les projets de traduction portant sur des ressources dont les besoins et les usages prévisionnels de la ressource traduite auront clairement été identifiés.

### **Le public cible**

Les étudiants de niveau Licence et Master

Les doctorants et plus particulièrement les étudiants inscrits dans une Ecole Doctorale

Les apprenants de la formation continue

Les enseignants et les chercheurs

## **Les priorités thématiques de l'appel d'offres**

Le développement et l'ouverture de l'offre thématique dans cet appel à projet portent sur :

- les questions d'actualités sur des bases scientifiques :
  - o *La crise financière, la Bourse,*
  - o *Le développement de l'innovation et les outils de compétitivité en économie et en gestion (par exemple : gestion des crises, financement de l'innovation, gestion du stress au travail, marketing viral, etc..),*
  - o *Autres*
- des thématiques et problématiques conformes aux « collections AUNEGE » :
  - o « *Fondamentaux* », « *Témoignages* » et « *Portraits et reportages* »
- des ressources venant compléter l'offre de formation initiale en économie et gestion au niveau Licence
- des problématiques « transversales » situées à l'interface de plusieurs champs scientifiques et pouvant être traitées sous l'angle économique, stratégique, sociologique, marketing, financier ou encore du contrôle de gestion, de la comptabilité et du management :
  - o *L'éco-innovation dans un contexte de durabilité (interface sciences, économie, gestion, sociologie),*
  - o *Le management des ressources humaines dans la perspective du développement social futur (interface économie, gestion, sociologie, droit),*
  - o *La santé,*
  - o *La RSE (l'éthique en économie et gestion),*
  - o *La gestion de projet, méthodes, normalisation, qualité (interface informatique, gestion, économie),*
  - o *Autres.*
- des problématiques répondant aux besoins suscités par la création des écoles doctorales :
  - o *La connaissance de l'information scientifique (nature, enjeux de l'information scientifique, bibliométrie),*
  - o *Epistémologie et méthodologies de la recherche,*
  - o *L'analyse et exploitation de l'information (différents types de lectures, évaluation de l'information sur internet),*
  - o *Typologie et fonctionnement des systèmes de recherche français et étranger,*
  - o *Valorisation de la recherche.*

## **Conditions de financement par AUNEGE**

Le financement des projets dépend des critères suivants :

- la durée de la ressource produite. Elle est exprimée en heures de travail étudiant ou en heures équivalent enseignement en présentiel,

- le niveau d'interactivité, de médiatisation et de scénarisation de la ressource,
- la qualité technique,
- la qualité et la pertinence de la version linguistique de la ressource (uniquement volets 1 et 3).

Les informations ci-après indiquent les montants maximum accordés par AUNEGE :

### VOLET 1

La prise en charge par AUNEGE pour chaque **micro-ressource nouvelle, livrée et labellisée** est plafonnée à 75 % du devis et ne peut excéder les montants ci-dessous.

Micro-ressource de 2 h		Micro-ressource de 4 h		Micro-ressource de 6 h		Micro-ressource de 8 h	
FR ou EN	Bilingue	FR ou EN	Bilingue	FR ou EN	Bilingue	FR ou EN	Bilingue
<b>3 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 500 €</b>	<b>5 500 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>8 000 €</b>

### VOLET 2

**Volet 2.a :** La prise en charge par AUNEGE pour la valorisation et modernisation d'une **macro-ressource existante en vue d'une labellisation** est plafonnée à 50 % du devis et ne peut excéder **7 000 €**. Le format de cette ressource doit représenter au minimum 12 heures et au maximum 30 heures équivalent enseignement en présentiel (soit 25 à 60 heures de travail étudiant).

**Volet 2.b :** La prise en charge par AUNEGE pour chaque **macro-ressource nouvelle, livrée et labellisée** est plafonnée à 75 % du devis et ne peut excéder les montants ci-dessous.

Ressource de 12 h	Ressource de 18 h	Ressource de 24 h	Ressource de 30 h
<b>9 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>18 000 €</b>

Le format de cette ressource doit représenter au minimum 12 heures et au maximum 30 heures équivalent enseignement en présentiel (soit 25 à 60 heures de travail étudiant).

### VOLET 3

La prise en charge par AUNEGE pour la traduction d'une **macro-ressource existante AUNEGE livrée et labellisée** est plafonnée à 50 % du devis et ne peut excéder **3 000 €**.

Tous les produits bénéficiant d'un cofinancement AUNEGE seront en accès libre sur le site [www.auneg.org](http://www.auneg.org).

### **Les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets**

	Faible	Moyen	Bon	Excellent
<b><i>INTERACTIVITE ET INNOVATION PEDAGOGIQUE</i></b>				
Interactivité de la ressource				
Richesse de la démarche pédagogique				
Originalité de la démarche				

<b>POSITIONNEMENT PAR RAPPORT A L'EXISTANT</b>				
Originalité du contenu par rapport à l'existant				
Richesse du contenu				
Adéquation au niveau Licence				
<b>L'USAGE DE LA RESSOURCE</b>				
Dimension du public visé				
Transversalité de la ressource				
Description de(s) scénario(s) d'usage				
<b>QUALITE TECHNIQUE</b>				
Possibilités de réutilisation/réappropriation de la ressource				
Respect de la charte technique				
Portabilité de la ressource				
Interopérabilité de la ressource				
<b>EVALUATION FINANCIERE - RAPPORT QUALITE-PRIX</b>				

## **Procédure de sélection des projets déposés**

Les projets déposés en réponse à cet appel d'offres seront expertisés par une commission particulière constituée :

- du CA de l'Association AUNEGE
- de représentants du Comité Scientifique d'AUNEGE
- de représentants du groupe des experts techniques AUNEGE

Ces instances jugeront la qualité scientifique, pédagogique et technique des projets, leur adéquation par rapport aux priorités de l'appel d'offres ainsi que leur conformité par rapport aux critères d'éligibilité.

Le Conseil Scientifique peut éventuellement demander des compléments d'information ou des modifications. Il transmet son avis au Conseil d'administration d'AUNEGE, qui décide en dernier ressort de l'acceptation des projets et des financements alloués.

## **Acceptation du projet**

### **Signature d'un contrat de commande et de cession de droits**

L'établissement porteur du projet signe un contrat de commande et de cession de droits avec l'auteur de la ressource permettant l'exploitation de celle-ci par AUNEGE. Ce contrat détaille les engagements respectifs des deux parties, précise les conditions de production de la ressource et organise la cession des droits d'auteur sur la ressource produite.

L'établissement porteur du projet reste propriétaire de la ressource. L'exploitation de la ressource par AUNEGE prévoit :

- a minima de diffuser librement celle-ci sur le site d'AUNEGE, de ses membres et de Canal-U,
- la possibilité de modifier, d'assembler ou de désassembler certaines parties de la ressource selon les dispositions stipulées dans le contrat de cession de droits.

### **Signature d'une convention de reversement entre l'établissement porteur du projet et l'établissement porteur d'AUNEGE**

La convention de reversement définit les engagements respectifs des parties concernées et précise en particulier les conditions de financement et de livraison de la ressource.

### **Engagement de l'établissement porteur du projet et de l'auteur**

L'établissement porteur du projet est le producteur de la ressource. A ce titre il s'engage à :

- organiser et piloter la production de la ressource,
- rendre compte au plus tard 6 mois après le démarrage de la production de l'état d'avancement de la ressource à livrer,
- livrer la ressource conforme aux attentes (charte graphique, technique, grille de qualité et de mutualisation),
- fournir un bilan financier de la ressource au plus tard 2 mois après la livraison de la ressource.

### **Calendrier de production**

La période de référence de production de la ressource débute le 14/02/2011 et prend fin le 15 décembre 2011. Dès la notification de l'acceptation du projet, L'établissement porteur et producteur de la ressource dispose d'un délai de 10 mois pour produire et livrer la ressource dans sa version complète (kit pédagogique compris) et labellisable, c'est à dire conforme aux exigences scientifiques, pédagogiques et techniques.

### **Procédure de validation de la ressource livrée**

Pour être labellisée, La nouvelle ressource doit répondre aux critères définis dans la grille Qualité et de Mutualisation (cf. documents sur le portail). Un groupe d'experts procèdera à l'évaluation scientifique, pédagogique et technique dans un délai maximum de 3 mois suivant la livraison de la ressource.

Un courrier de réception est alors adressé au producteur de la ressource lui notifiant l'acceptation ou non de la ressource livrée :

- a) La ressource est acceptée et labellisée AUNEGE pour être mutualisée.
- b) La ressource est acceptée sous réserve de modifications mineures. Le délai de livraison est prorogé de 3 mois et fera l'objet d'un avenant au contrat de commande.
- c) La ressource est refusée dans le cadre de cet appel à projet.

En cas de refus définitif de la ressource livrée, l'établissement porteur du projet restituera la somme versée à la signature de la convention de reversement.

### **Paiement**

Pour les projets relevant des volets 1 2.a et 3, aucun préfinancement par AUNEGE n'est prévu. Le paiement est effectué intégralement à la livraison et labellisation de la ressource conforme aux attentes et après réception du bilan financier.

Pour les projets relevant du volet 2.b, le paiement s'effectue selon la répartition suivante :

- 20 % de la subvention versée à la signature de la convention de reversement,
- 80 % de la subvention versée après la labellisation de la ressource conforme aux attentes et après réception du bilan financier.

**Le dossier de candidature comportera les pièces suivantes :**

- l'acte de candidature (ci-après) signé de l'établissement porteur du projet (**au plus tard le 5 novembre 2010**),
- le(s) formulaire(s) de réponse dûment complété(s) et signé(s) (**au plus tard le 4 janvier 2011**),
- la demande d'adhésion à AUNEGE pour les nouveaux membres (**au plus tard le 4 janvier 2011**).

**Rappel : le formulaire de réponse est à remplir impérativement par le responsable TICE ou audiovisuel de l'établissement porteur.**

Le dossier de candidature est à renvoyer :

- en version électronique : [bernard.lauch@univ-nancy2.fr](mailto:bernard.lauch@univ-nancy2.fr)
- en version papier à :  
Bernard LAUCH, Directeur  
UNT AUNEGE  
Université Paris Dauphine  
75 775 PARIS Cedex 16

**Annexes**

Sur le site AUNEGE, vous trouverez les documents annexes suivants :

**Formulaires de réponse à l'appel à projets 2010 (volet 1, volets 2a et 2b, volet 3)**

**Charte technique**

**Critères d'évaluation « qualité »**

**Critères d'évaluation « mutualisation »**

## **Demande d'adhésion à AUNEGE**

## Acte de Candidature

**(à remplir par l'établissement porteur du projet)**

Je soussigné(e) :

E-mail et tél. :

Représentant (établissement, société...) :

Numéro SIREN/SIRET :

Adresse :

Au titre de : (fonction)

fais acte de candidature à l'appel à projets 2010 d'AUNEGE et souhaite soumettre un projet relevant du:

<b>volet 1</b>	(création d'une micro-ressource)	
<b>volet 2.a</b>	(modernisation, actualisation d'une macro-ressource existante)	
<b>volet 2.b</b>	(développement d'une nouvelle macro-ressource)	
<b>volet 3</b>	(traduction en anglais d'une macro-ressource AUNEGE existante)	

J'ai bien noté que le dossier finalisé doit contenir les pièces suivantes :

- le formulaire de réponse dûment complété et signé par l'établissement porteur de projet
- une demande d'adhésion pour les nouveaux membres

Le dossier numérique complet doit parvenir au Directeur d'AUNEGE avant **le 4 janvier 2011 à minuit.**

Les dossiers de candidature seront examinés par la commission AUNEGE qui se tiendra à la mi-janvier 2011.  
La publication des résultats est prévue fin janvier 2011.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du Président ou Directeur Général  
et cachet de l'établissement porteur du projet

Cette page avec les signatures devra parvenir à l'UNT AUNEGE par courrier postal **avant le 5 novembre 2010.**